



## heure majorées culmülées

Par **cathejack**, le **19/04/2013** à **13:37**

bonjour

j'ai cumulé des heures majorées depuis sept 2011 jusqu'à ce jour ; mon contrat s'arrêtera le 10 juillet 2013

je travaille 45 h par semaine, donc tout ce qui est au-delà des 45 h sont des heures majorées puis réclamer le paiement depuis sept 2011

merci cordialement

Par **janus2fr**, le **19/04/2013** à **19:56**

Bonjour,

En France, la durée légale du travail est de 35 heures par semaine. Les heures supplémentaires majorées commencent après ces 35 heures et non après 45 heures ! D'ailleurs, si vous faites régulièrement 45 heures par semaine, vous dépassez la durée maximale autorisée qui est de 44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives !